

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 28 mars 2022

Date de la convocation du conseil municipal : le jeudi 24 mars 2022
Date et heure du conseil municipal : le lundi 28 mars 2022
Lieu du conseil municipal : Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, 7 rue du Carteron
Président de séance : TERRIEN Emmanuel
Secrétaire de séance : MARCHAIS Violette

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de conseillers municipaux représentés : 2
Nombre de votants : 22

PRÉSENTS : TERRIEN Emmanuel, Maire
LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjoints au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, BROSSARD Françoise, COUTAREL-LORIEU Martine, HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, WILLIAMS Frédéric, PERIER Julien, PINSON Hélène, TETEREL Jérémy, MARCHAIS Violette, Conseillers Municipaux.
STERCHI Charles-heure arrivée à 20h48.

REPRÉSENTÉS : PREL Elisabeth donne pouvoir à Emmanuel TERRIEN
LEYGONIE Laurent donne pouvoir à Olivier EVAIN

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2022 est adopté à l'unanimité.

2-COMpte Rendu DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation confiée depuis la séance du 26 février 2022 :

- n°2022_03 du 20 janvier 2022 : avenant à la convention d'occupation du domaine public ORANGE/Totem France
- n°2022-07 du 23 février 2022 : Procès-Verbal-Bornage rue du Choiseau-AB n°227
- n°2022-08 du 25 février 2022 : Procès-Verbal-Bornage rue de la Loire-AO n°166
- n°2022-09 du 28 février 2022 : Renouvellement d'adhésion – Association POLLENIZ
- n°2022-10 du 4 mars 2022 : Renouvellement d'adhésion – Association des Maires de France (AMF)

3- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'évolution du tableau des effectifs communaux en considération des mouvements intervenus ou en cours au sein du personnel municipal (recrutements, éventuels départs et mutations, avancements de grade...). Le poste de « chargé(e) des affaires sociales et du secrétariat de direction » est pourvu depuis le 3 mars dernier suite à l'arrivée par voie de mutation de l'agent recruté.

Il convient également de supprimer le poste de « chargé(e) des affaires juridiques » suite au départ en retraite de l'agent au 28 février 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau tableau des effectifs.

4- AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'un avenant n°2 à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention conclue avec le centre de gestion, prolongeant la durée de ladite convention d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer ledit avenant.

5- TELETRAVAIL AU SEIN DES SERVICES DE LA COMMUNE DE MAUVES-SUR-LOIRE - MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications suivantes au règlement « télétravail » établi le 13 décembre 2020, concernant la hausse du montant journalier de l'indemnité forfaitaire à 2,50 € et son versement trimestriel. Les autres dispositions du règlement sont maintenues.

6- COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2021 du budget communal, arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes 2021	3 058 202,75 €	663 379,68 €	3 721 582,43€
Dépenses 2021	2 692 740,68 €	253 781,47 €	2 946 522,15€
Résultat de l'exercice 2021	365 462,07 €	409 598,21 €	775 060,28 €
Résultat reporté de l'exercice 2020	300 000,00 €	385 782,38 €	685 782,38 €
Résultat de clôture à fin 2021	665 462,07 €	795 380,59 €	1 460 842,66 €

7- COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé par Monsieur le trésorier pour l'exercice 2021 - budget commune - dont les écritures sont conformes à celles du projet de compte administratif pour le même exercice, à savoir de façon synthétique :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes 2021	3 058 202,75 €	663 379,68 €	3 721 582,43€
Dépenses 2021	2 692 740,68 €	253 781,47 €	2 946 522,15€
Résultat de l'exercice 2021	365 462,07 €	409 598,21 €	775 060,28 €
Résultat reporté de l'exercice 2020	300 000,00 €	385 782,38 €	685 782,38 €
Résultat de clôture à fin 2021	665 462,07 €	795 380,59 €	1 460 842,66 €

8-AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 de la commune de la façon suivante :

	Résultat clôture exercice 2021	Affectation au budget primitif 2022 communal	Compte d'affectation
Section de fonctionnement	+ 665 462,07 €	300 000,00 € en section de fonctionnement	002 : excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement)
		365 462,07 € en section d'investissement	1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement)
Section d'investissement	+ 795 380,59 €	795 380,59 € en section d'investissement	001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement)

9-VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2022 :

Taxes directes locales	Taux d'imposition communal 2021 (pour mémoire)	Taux d'imposition communal 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,20 %	36,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,68 %	43,68 %

10-BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2022 communal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	97 099,87 €
023 - Virement à la section d'investissement	277 923,04 €
011 - Charges à caractère général	830 800,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 716 670,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	280 337,09 €
66 - Charges financières	28 890,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 100,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	30 470,00 €
014 - Atténuations de produits	16 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	83 000,00 €
TOTAL des dépenses de la section fonctionnement	3 366 290,00 €

RECETTES

002 - Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	380 340,00 €
73 - Impôts et taxes	2 107 580,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	525 150,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	34 700,00 €
76 - Produits financiers	20,00 €
77 - Produits exceptionnels	5 500,00 €
013 - Atténuations de charges	13 000,00 €
TOTAL des recettes de la section fonctionnement	3 366 290,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (comprend le budget primitif 2022 et les restes à réaliser 2021)

DEPENSES

020 - Dépenses imprévues d'investissement	40 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	140 400,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	31 076,58 €
204 – Subventions d'équipement versées	35 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 438 731,32 €
23 - Immobilisations en cours	25 000,00 €
45 – Comptabilité distincte rattachée	110 000,00 €
TOTAL des dépenses de la section investissement	1 820 207,90 €

RECETTES

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	795 380,59 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	277 923,04 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	385 962,07 €
13 - Subventions d'investissement	167 942,20 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	83 000,00 €
45 – Comptabilité distincte rattachée	110 000,00 €
TOTAL des recettes de la section investissement	1 820 207,90 €

11-CHARTRE DE SUBVENTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la Charte de subventionnement aux associations dont a souhaité se doter la Municipalité et qui devra guider l'attribution des aides annuelles.

12-ATTRIBUTION DE SUVENTION A L'ASSOCIATION « MAUVES DE RIRE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention financière exceptionnelle de 13 000 € à l'association « *Mauves de Rire* » pour contribuer au financement de l'édition 2022 du Festival du même nom.

13-CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°4 à la convention de forfait communal avec l'OGEC de Mauves-sur-Loire et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°4 portant sur l'année 2022. Le montant versé à l'OGEC, est de 1 574,84€ pour un élève de maternelle et 479,54€ pour un élève d'élémentaire.

14-ACQUISITION DE TERRAIN AVENUE DE LA GARE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition par la Commune de la parcelle non bâtie cadastrée AO n°204, située à l'angle de la rue de la Loire et de l'avenue de la Gare, d'une superficie de 300 m², et appartenant à la SCI du Port représentée par Monsieur BOUCHIERE, pour un prix de 54 000 euros auxquels il faudra ajouter les frais de notaire. Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour mener les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment la signature de l'acte notarié correspondant.

15-MODIFICATION D'ACTE NOTARIÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'acte notarié de cession passé en 2007 avec les Consorts GAUTHIER, modification consistant en la renonciation de ces derniers au pacte de préférence dont ils étaient bénéficiaires en cas de cession par la Commune de sa part de la copropriété existant sur la parcelle cadastrée AN3. Il approuve le paiement de la somme de 750 euros relative aux frais de rédaction de cet acte modificatif par l'Office Notarial de Saint-Julien-de-Concelles et donne délégation à Monsieur le maire à mener les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

16-REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le remboursement à l'adjointe Sylvie PERRAUD des frais avancés pour le compte de la Collectivité, d'un montant de 24,00€, et précise que le remboursement sera engagé par la Commune sur la base des justificatifs fournis par l'intéressé.

17-LEVÉE D'UNE OPTION D'ACHAT D'UN VEHICULE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la levée d'option d'achat. Le véhicule donnant satisfaction au service technique et le contrat arrivant à terme, il convient de procéder à la levée d'option en vue d'acquérir le véhicule pour la somme de 127,20 € TTC (106,00 € HT). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette levée d'option.

18-CHARTRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT NUMERIQUE HERTZIEN DE NANTES METROPOLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte intercommunale d'aménagement hertzien du territoire entre Nantes Métropole, les Communes membres, les opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR) et les organismes d'habitat social (Atlantique Habitations, Habitat 44, Harmonie Habitat, ICF Habitat Atlantique, La Nantaise d'Habitation, Nantes Métropole Habitat et l'USH des Pays de la Loire). Il autorise Monsieur le Maire à signer la charte et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

19-GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de groupement initiale, renouvelée pour 4 ans, adressée aux Conseillers municipaux avant séance, ayant pour objet la passation d'un marché de 4 ans également pour l'acquisition et la maintenance d'équipements en vidéo-protection des bâtiments publics. Le Conseil Municipal acte par là-même le retrait du groupement de commandes des Communes de Basse-Goulaine, Brains, Couëron, Indre, Orvault, Saint Léger Les Vignes et Sainte Luce sur Loire et de la même façon l'adhésion de la Commune de Carquefou audit groupement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération et notamment à signer le bloc contractuel susvisé (convention initiale et avenant).

20-AFFAIRES DIVERSES

- ✓ UKRAINE
- ✓ COVID
- ✓ Sujets métropolitains
- ✓ Centre hospitalo-universitaire
- ✓ Animation des politiques publiques
- ✓ Fête du Pont
- ✓ Mauves Balnéaire
- ✓ Elections
- ✓ Actualité Commune

Clôture de séance à 21h59

Compte rendu sommaire certifié conforme.
A Mauves-sur-Loire, le 31 mars 2022.

Le Maire,
Emmanuel TERRIEN



LES DELIBERATIONS, DANS LEUR INTEGRALITE, SONT LIBREMENT CONSULTABLES
EN MAIRIE DANS LE RECUEIL DES DELIBERATIONS
OU SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.